ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures à destination des entreprises - Covid-19

Question écrite n° 27668

Texte de la question

M. Stéphane Viry attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation des indépendants, des micro-entrepreneurs, des artisans, des agriculteurs et des salariés durant la période de covid-19. Si dans une allocution solennelle télévisée, le Président de la République a assuré qu' « aucune entreprise ne sera livrée au risque de faillite, aucune Française, aucun Français, ne sera laissé sans ressources », les mesures demeurent particulièrement floues. Aussi, il lui demande de préciser l'intégralité des décisions prises afin d'assurer à tous des ressources suffisantes et la compensation de la baisse du chiffre d'affaires pour ces personnes qui ne peuvent aujourd'hui plus exercer.

Données clés

Auteur : M. Stéphane Viry
Circonscription : Vosges (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27668
Rubrique : Entreprises
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 mars 2020, page 2285
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)